

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 août 2016 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Karine Gauthier, Manon Robitaille
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h35.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-08-11.165

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-08-11.166

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Margaret Lavallée

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-08-11.167

DE NOMMER madame Margaret Lavallée à titre de mairesse suppléante et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 12 août 2016 jusqu'au 10 novembre 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

2.2 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil – Margaret Lavallée

CONFORMÉMENT aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Mme Margaret Lavallée, membre du conseil, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

2.3 Demande de subvention pour le Fonds de développement des territoires – Projet halte vélo

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes cherche à soutenir la revitalisation du chemin d'Oka entre la 14^e et la 20^e avenue ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un programme de subvention découlant du Fonds de soutien au développement commercial de la MRC de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Ferland, directeur général, daté du 1^{er} août 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2016-08-11.168

DE PRÉSENTER une demande de subvention en vertu du Fonds de soutien au développement commercial de la MRC-Deux-Montagnes ;

DE CONTRIBUER jusqu'à 25% du montant du projet et en assurer par la suite l'entretien. La contribution de la Ville sera d'environ 15 500\$ et celle du Fonds de développement d'environ 46 500\$; le maire et le directeur général sont autorisés et à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la MRC.

ADOPTÉE

2.4 Changement de servitude d'utilité publique – Réseau sélection

CONSIDÉRANT que la Ville est bénéficiaire d'une servitude d'utilité publique sur les terrains de l'ancien Manoir Grand-Moulin phase I ;

CONSIDÉRANT le projet de construction sur ces terrains par Réseau Développement Sélection (9497706 Canada inc.) ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-08-11.169

DE SIGNER avec la compagnie 9497706 Canada inc., le changement d'assiette de la servitude d'utilité publique, tel que préparé par M^e Marie-France Belisle, notaire ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2.5 Projet piscine intérieure avec la ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac – Appui à la demande de subvention

CONSIDÉRANT que la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac désire construire une piscine intérieure sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite conclure une entente en vue de partager les coûts d'opération et de construction de cette infrastructure aux bénéficiaires de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un nouveau programme de subvention «Fonds Chantiers-Québec, Fonds des petites collectivités - Infrastructures collectives» pouvant subventionner jusqu'à 66 ⅓ % des coûts de construction du projet ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Ferland, directeur général, daté du 1^{er} août 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-08-11.170

D'APPUYER la présentation de la demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, en vertu du programme de subvention «Fonds Chantiers-Québec, Fonds des petites collectivités - Infrastructures collectives» par la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac ;

D'ASSURER à la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac que la Ville de Deux-Montagnes partagera les coûts d'opération et de construction selon un modèle qui reste à définir ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire pour l'obtention de la subvention.

ADOPTÉE

2.6 Entente intermunicipale entre la ville de Deux-Montagnes et la ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac - Aréna Olympia

CONSIDÉRANT la volonté politique des autorités municipales de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de partager une infrastructure sportive afin de fournir le service d'un aréna, à un coût raisonnable pour leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent ainsi se prévaloir des dispositions de la Loi sur les Cités et Villes et établir une entente à cette fin selon le mode de fonctionnement prévu par l'article 468.7, paragraphe 1 de ladite loi.

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Ferland, directeur général, daté du 1^{er} août 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-08-11.171

DE SIGNER avec la ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac l'entente intermunicipale relative à l'aréna Olympia : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2.7 Entente de location de locaux avec 4 Korner

CONSIDÉRANT que 4 Korner est une organisation communautaire sans but lucratif dont la mission est d'assister les jeunes, les adultes, les aînés et leurs familles dans la région des Laurentides afin de faciliter l'accès à l'information, aux ressources et aux services de santé et services sociaux en anglais ;

CONSIDÉRANT que 4 Korner dessert directement une centaine de membres qui sont des citoyens de Deux-Montagnes à leur centre d'activités, situé au 1906, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que 4 Korner ne reçoit pas assez de financement des différents paliers de gouvernements pour pouvoir maintenir ses activités ;

CONSIDÉRANT que la Ville possède des espaces pouvant être aménagés en bureaux pour accueillir et maintenir les opérations de 4 Korner, ainsi que des salles partagées permettant d'offrir les activités à ses membres ;

CONSIDÉRANT que la Ville ne facturera pas de loyer ou autres frais pour l'éclairage, le chauffage, l'électricité, la conciergerie, le stationnement et le déneigement ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-08-11.172

DE SIGNER avec le Centre de ressources familiales 4 Korner l'entente de location de 2 bureaux, d'une durée de 5 ans, sans frais, au sous-sol du Centre communautaire de la Ville : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de location.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Aucun procès-verbal ne sera déposé à la présente séance

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir des tarifs concernant le remorquage de véhicules, le remisage à la fourrière municipale et les tarifs de remorquage concernant la SAAQ.

4.2 Adoption - Règlement n° 1582 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans les zones R3-63 et R4-34

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 9 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-08-11.173

D'ADOPTER le Règlement n°1582 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans les zones R3-63 et R4-34* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Règlement n° 1579 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant les appareils de climatisation dans la zone R4-38

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 9 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-08-11.174

D'ADOPTER le Règlement n° 1579 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant les appareils de climatisation dans la zone R4-38* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Règlement n° 1584 – Règlement concernant les compteurs d'eau et l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 7 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'obliger le propriétaire d'un immeuble industriel, commercial, institutionnel ou d'une nouvelle construction résidentielle de 2 unités et plus, de se procurer un compteur d'eau fourni par la ville ; de prévoir les règles d'installation, d'utilisation, de localisation et de lecture du compteur;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-08-11.175

D'ADOPTER le Règlement n° 1584 intitulé « *Règlement concernant les compteurs d'eau et l'utilisation de l'eau potable* », tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2016 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 513 324,29 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	235 521,46 \$

5.2 Utilisation de la réserve financière – Informatique et Gestion du territoire

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 2015-12-19.298 affectant des sommes d'argent dans des réserves pour des projets à être réalisés en 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Julie Guindon, trésorière et directrice des finances, daté du 12 juillet 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-08-11.176

DE PUISER de la réserve les sommes suivantes :

- 15 291,10 \$ pour l'acquisition de nouveaux serveurs informatiques ;
- 30 000,00 \$ pour la réfection de muret ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 55.919.18.000 et 55.919.17.000.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

6. Urbanisme

6.1 Demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-08-11.177

D'accorder les demandes de dérogation mineure à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Description
A)	517, 4 ^e Avenue (Lot 5 923 451)	D'autoriser la subdivision du lot 1 606 016 et la création de 2 nouveaux lots, dont le lot 5 923 451 avec un frontage de 13,54m au lieu de 15m, tel que prescrit par le règlement de zonage.
B)	302, 16 ^e avenue (Lots 2 750 948, 1 974 425, 1 973 452, 1 974 426)	D'autoriser une opération cadastrale concernant les lots 2 750 948, 1 974 425, 1 973 452, 1 974 426 en vue de la création de 4 lots dérogatoires, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lot projeté A : avec un frontage de 13,72m au lieu de 15m, et une superficie de 411,6m² au lieu de 450m² ; ➤ Lot projeté B : avec un frontage de 13,72m au lieu de 15m, et une superficie de 411,6m² au lieu de 450m² ; ➤ Lot projeté C : avec un frontage de 13,71m au lieu de 15m, et une superficie de 411,3m² au lieu de 450m² ; ➤ Lot projeté D : avec un frontage de 13,28m au lieu de 15m.

ADOPTÉE

7. Travaux publics

7.1 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'une benne chauffante pour l'asphalte (GT2016-017)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une benne chauffante pour l'asphalte ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant (Taxes incluses)
Cubex Itée	54 038,25 \$
Insta-Mix	61 650,72 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 19 juillet 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-08-11.178

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition d'une benne chauffante pour l'asphalte à *Cubex Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 54 038,25 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-017. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au fonds général.

ADOPTÉE

8. Loisirs et services communautaires

8.1 Tour Paramédic Québec – Autorisation à emprunter les rues de la Ville

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 15 juillet 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-08-11.179

D'AUTORISER l'organisme Paramédic Québec à emprunter les rues de la Ville de Deux-Montagnes, entre 10h et 12h le 18 septembre 2016, dans le cadre de la 1^e édition du tour Paramédic Québec au profit de la Fondation du mémorial des paramédics canadiens.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

8.2 Société de la SLA du Québec – Tour «Roulez pour vaincre la SLA» - Autorisation

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 12 juillet 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-08-11.180 D'AUTORISER la Société de la SLA du Québec à tenir sa 9^e édition de «Roulez pour vaincre la SLA» et à emprunter les rues de la Ville de Deux-Montagnes, le 27 août 2016 entre 9h et 15h.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

8.3 Parade du Père Noël – Autorisation à tenir un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par le comité de la parade du Père-Noël ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 13 juillet 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-08-11.181 D'AUTORISER le comité de la parade du Père-Noël à tenir un barrage routier, le samedi 13 août 2016, à l'angle de la 20^e avenue et de l'aréna Olympia entre 9h et 16h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

8.4 Versement d'aide financière – Athlètes de performance

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 27 juillet 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-08-11.182 D'OCTROYER une aide financière de 145 \$ à Xavier Mathys et Nathaniel Boulard, pour leur participation aux Jeux du Québec.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

8.5 Demande d'aide financière – Programme de soutien pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna Olympia

CONSIDÉRANT que l'aréna Olympia, construit en 1997, requiert une mise aux normes de son système de réfrigération qui fonctionne avec du réfrigérant R-22, un gaz nocif pour l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lance un nouvel appel de projet dans lequel les organismes municipaux pourront bénéficier d'une aide financière ;

CONSIDÉRANT que ce programme, géré dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, comprend deux volets :

- la modification ou le remplacement d'un système de réfrigération dans un aréna ;
- la mise aux normes et la rénovation des installations;

CONSIDÉRANT que l'aide financière peut atteindre jusqu'à 50% des coûts admissibles jusqu'à concurrence d'un million de dollars.

CONSIDÉRANT que les organismes admissibles ont jusqu'au 31 août 2016 pour remplir le formulaire de présentation du projet ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 27 juillet 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-08-11.183

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une aide financière dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la ville, les documents concernant la demande d'aide financière pour le projet.

ADOPTÉE

9. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h05.
11 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h58.

- * Dépôt d'une pétition en faveur du projet de piscine intérieure avec Ste-Marthe-sur-le-Lac

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58 par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier